

La somme de cinq chelins pour chaque certificat comme susdit, et il sera aussi loisible au dit inspecteur ou à son député de visiter toute maison où l'on soupçonnera qu'on détaille des liqueurs spiritueuses sans licence, et s'il y trouve des liqueurs falsifiées, il les fera couler et répandre; et, sur l'information et plainte de tout tel inspecteur ou de son député, la personne chez qui l'on trouvera telles liqueurs falsifiées, sera condamnée à payer une pénalité de cinq louis, argent courant.

Et qu'il soit statué, que tous les juges de paix devant lesquels il sera porté quelque procès en vertu de cet Acte, tiendront des minutes par écrit de toutes les procédures qui auront lieu et des témoignages qui seront rendus dans telle affaire, au cas qu'il soit interjeté appel du jugement qu'ils auront rendu.

Et qu'il soit statué, que moitié de toute pénalité imposée par cet Acte appartiendra au poursuivant et l'autre moitié à la municipalité, qui n'aura pas droit d'en faire la remise; et s'il n'y a pas de municipalité, telle moitié sera versée dans la caisse du trésorier des syndicats d'école ou commissaires d'école de la localité, pour être employée au soutien des écoles élémentaires et à l'achat de livres pour les dites écoles.

Et qu'il soit statué, que nulle personne, dans aucune cité ou ville dans le Bas-Canada, n'obtiendra de certificat pour une licence d'auberge, à moins qu'elle ne produise un certificat signé par vingt-cinq électeurs municipaux de telle cité ou ville, ou par au moins six magistrats à une assemblée spéciale et y résidant, constatant que telle auberge est nécessaire, pourvu qu'aucun des dits magistrats ne possédât comme propriétaire, ou n'occupât aucune maison, dans telle cité ou ville, dans laquelle il sera rendu un détail des liqueurs spiritueuses; et si quelque magistrat ainsi disqualifié signe le dit certificat, il encourra et paiera une somme n'excédant pas dix louis.

Et qu'il soit statué, que le maire d'aucune auberge ou hôtel de tempérance dans le Bas-Canada, ne pourra permettre à aucune personne qui fréquentera sa maison, de jouer aucun jeu quelconque où l'on peut perdre de l'argent, à peine d'encourir une pénalité de dix louis pour chaque telle offense.

Et qu'il soit statué, que cet Acte prendra force et effet le, depuis, et après le cinquième jour d'avril prochain.

Passé par l'Assemblée Législative, jeudi 8 août, 1850.

(Signé) V. M. LINDSAY, G. A. L.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 23 AOUT 1850.

Messe du Rev. Pere Flavianus.

(Suite et fin.)

Le tableau général, que nous venons d'esquisser rapidement, suffit pour faire connaître la Liturgie ancienne, que suit le R. P. Flavianus à sa Messe, et inspire aux assistants une profonde vénération pour les augustes cérémonies qu'il emploie dans cette grande action. Mais quelques observations vont rendre raison de cette diversité de Liturgies dans des Eglises qui ont la même foi, et reconnaissent le même Pasteur Suprême de la Ste. Eglise Romaine.

Les Apôtres, en se dispersant pour faire entendre à l'univers entier la bonne nouvelle de l'Evangile, rencontrèrent des peuples bien différents les uns des autres. La même sagesse qui leur avait inspiré, dans le Concile de Jérusalem, le décret qui maintenait un point de la Loi mosaïque, qui était purement cérémoniel, pour ne pas éloigner les Juifs de l'Eglise, leur fit un devoir de respecter les habitudes des peuples gentils dans tout ce qui ne touchait point à la foi. Et même ils adaptèrent les cérémonies du culte religieux aux idées et aux caractères de ces peuples, pour les pénétrer de respect et de crainte pour le Dieu Créateur du Ciel et de la terre. Car, pour les uns, la

meilleure manière de montrer sa vénération envers le Seigneur était de le prier à genoux; pour d'autres, ce ne pouvant être qu'en se prosternant jusqu'à terre.

Voilà ce qui explique les différents usages, qui se remarquent dans les liturgies Catholiques. Ainsi, les Latins prient Dieu à genoux et découverts, parce que, dans les mœurs des occidentaux, c'est le meilleur moyen d'honorer la divinité. Les Grecs, au contraire, prient debout et couverts, parce que, dans les habitudes des Orientaux, on témoigne par là plus de respect à l'Être Suprême. Ils s'agenouillent et se découvrent cependant à l'Élévation, et aussi pendant que l'on porte à l'Autel le Pain et le Vin du sacrifice. C'est pour imiter les Bienheureux qui, debout, et les couronnes en tête, au pied du trône de Dieu, fléchissent les genoux et déposent leurs couronnes pour chanter ce rhaps cantiques.

Toutes ces cérémonies, ainsi variées, prouvent donc que les Apôtres, sous l'inspiration du St. Esprit, se sont conformés au génie des peuples pour leur inculquer les vérités de la Religion. Mais, tout en admirant la sagesse de l'Eglise, qui sait si bien se faire aux habitudes des peuples, pour les gagner à Dieu, n'est-on pas frappé de l'unité de la foi, qui perce et brille à travers les voiles de tant de liturgies différentes. Ces enveloppes si variées cachent soigneusement le flambeau de la foi antique, et cela pour que le souffle d'aucun siècle ne puisse l'éteindre. Car, évidemment, ces liturgies attestent que partout, dans tous les âges et dans tous les pays, on use d'ornemens et de vases sacrés; on fait des Processions Religieuses; on adore l'Eucharistie, qui renferme J. C. tout entier, caché sous de faibles éléments, qui ne sont que les apparences du Pain et du Vin; on invoque la B. Vierge Marie, Mère de Dieu; on prie les Anges et les Saints de nous secourir; on croit au Purgatoire et à l'efficacité de la prière, faite pour le soulagement des âmes qui y sont détenues; on vénère les saintes Images qui nous représentent les augustes mystères de la Religion; on fait le signe de la croix, etc. etc.

Que l'on se donne la peine de faire attention que ce sont toutes les liturgies du Monde Catholique, qui s'accordent parfaitement sur tous ces points. C'est la preuve claire et convaincante que du Levant au Couchant l'on croit fermement tous ces dogmes. Ce qu'il y a de plus concluant encore, c'est que les hérétiques et schismatiques de l'Orient, séparés de la Communion Romaine depuis le 4e et le 5e siècle, suivent les mêmes liturgies que les Catholiques. La Procession du St. Esprit et quelques autres points constituent tout ce en quoi ils diffèrent de nous. Il faut donc que les Apôtres, en leur prêchant la foi, leur aient enseigné les mêmes vérités qu'enseigne aujourd'hui l'Eglise Catholique. Voilà assurément ce que ce que tout esprit droit ne peut manquer de conclure; et voilà aussi comment nos cérémonies nous instruisent des profonds mystères de la Religion. La Messe du R. P. Flavianus, avec ses Rites si différents des nôtres, est donc un sujet de grande édification pour tous les assistants.

Ce bon Père prie pour tous les bienfaiteurs de l'Eglise persécutée du Mont-Liban, en faveur de laquelle il vient réclamer les secours de la charité du monde Catholique. Nul doute que l'aumône qui lui sera faite, portera de meilleurs fruits que tout cet argent dont on paie si follement le spectacle de choses frivoles et souvent scandaleuses. Les vrais Chrétiens aiment mieux économiser leurs revenus pour de bonnes œuvres, que de se donner le plaisir de voir danser un baladin, et d'entendre chanter une comédienne. Plus tard on reconnoitra l'arbre à ses fruits.

Le True Witness.

Conformément à l'annonce, ce nouveau journal a fait sa première apparition vendredi dernier. Nul doute, si on en juge par le mérite du premier numéro, que la rédaction en sera digne du rang important que cette feuille doit occuper dans la presse catholique. Tout nous semble devoir lui faire obtenir une circulation très étendue, et effectivement, l'impression produite dans le public est déjà flat-

tense et de bon augure. On trouve que la qualité du papier, jointe à une excellente impression, en rend la lecture attrayante. Le choix des nouvelles et des articles de fond est plein d'à-propos. L'article Editorial, dans notre humble opinion, devôte chez l'Éditeur un homme formé par la lecture des meilleurs modèles et doué du talent d'écrire avec pureté, énergie et intérêt. Le *Montreal Witness*, croyons-nous, ne saurait manquer de comprendre qu'il ne lui sera plus permis de blesser impunément les sentiments des catholiques par ses grossières, fallacieuses et mensongères agressions. La réplique de *True Witness* à ses insinuations méchantes et indignes d'un gentilhomme contre l'une de nos communautés religieuses, est pour lui une sanglante flagellation. Nous allons voir comment le *Witness* se tirera d'affaire en présence du public instruit et bien pensant.

BULLETIN.

Tableau des mesures législatives de la dernière Session. Mouvement réactionnaire au sein du parti "clear-grits".—Une fête à Elmsley-House et le conseil municipal de Toronto.—Rumeurs au sujet du rappel de Lord Elgin.

La dernière session parlementaire a produit cent quarante-cinq lois comprises dans les quatre catégories suivantes:

Table with 4 columns: Category, Bas-Canada, Haut-Canada, Total. Rows include Bills d'un intérêt public, de nature juridique, intéressant les localités, privés, intéressant la Province-Unie, and Au total.

Le gouverneur-général n'a refusé sa sanction à aucun des bills adoptés par les chambres; ils n'en a réservé aucun pour la sanction impériale. Notre histoire politique, dit le *Globe*, ne paraît présenter aucun précédent de ce genre. Mais cet événement est l'un des résultats du gouvernement responsable.

Les défaits multipliés du parti "clear-grits" viennent de lui faire opérer un retour sur lui-même. S'il faut en croire le *North American*, son organe et, en même temps, l'organe du parti annexioniste à Toronto, plusieurs députés, tels que M. Johnston, Fergusson, Bell, McFarland, se sont réunis, depuis la fermeture des chambres, pour protester de leur faible confiance dans le ministère. Ils ont aussi intimé à M. Baldwin leur désir de le voir avancer un peu davantage dans la voie de la réforme, et que, s'il ne le voit pas, ils ne compareraient plus parmi ses partisans à la session prochaine, attendu qu'ils ne l'avaient été déjà qu'un dérivement de leur popularité. Et, après avoir raconté ce fait, le *North American* se demande si ces messieurs s'imaginent pouvoir aveugler le peuple au moyen de ce mensonge subterfuge.

Le *Toronto Globe*, moins crédule ou mieux renseigné peut-être que son confrère, dénonce les allégations de ce-lui-ci comme entièrement incorrectes, et présente cette affaire sous un jour plus favorable. Selon lui, le procédé des politiques "clear-grits", loin d'être hostile à l'administration, est au contraire un acte amical, qui a pour but de redonner des forces au parti de la réforme constitutionnelle et de ranimer sa confiance en le ralliant autour de ses chefs. Quant aux délibérations du meeting dont nous venons de parler, elles avaient rapport au programme que doit adopter le parti pour l'avenir, aux mesures dont il lui convient de s'occuper ainsi qu'aux moyens propres à en procurer la franche discussion en parlement. Ainsi, toujours d'après le *Globe*, il n'est pas difficile de se rendre compte du dépit qu'éprouvent les "clear-grits" de ce mouvement réactionnaire qui leur enlève l'espérance de constituer un parti, et montre clairement que leurs suppôts parlementaires, — M. Hopkins,

Boulton, Cameron et Peiry, — n'ont en aucune manière mérité les sympathies de leurs collègues de l'Assemblée législative. Il y a donc sujet de croire que les réformistes du Haut-Canada vont revenir aux idées rationnelles, aux choses possibles, en un mot, devenir un peu moins "clear-grits". En cheminant dans les voies constitutionnelles, ils feront ce qu'ils ont oublié de faire dans tout le cours de la session dernière: ils législeront pour le peuple, et ne lui imposeront plus des réformes qu'il ne demande point, des théories qu'il n'avoue pas.

Nos confrères du Haut Canada ont publié de pompeuses descriptions des fêtes données récemment aux citoyens de Buffalo par ceux de la capitale. Les bals et les illuminations n'ont point manqué à l'accueil hospitalier qui leur a été offert. Lady Elgin leur a même fait les honneurs d'un déjeuner suivi d'une soirée brillante, et Toronto tout entier a salué leur départ de l'adieu le plus cordial. Les fêtes se sont passées sans nuage, mais, comme il faut toujours un peu d'ombre pour tempérer un vil ébat, le tableau que nous venons de crayonner a bien en son petit coin noir. Nous ne voulons que faire allusion à la manifestation de courroux qu'ont eu devoir se permettre les principaux membres du conseil municipal de Toronto pour n'avoir point été conviés à la réunion de Lady Elgin à Elmsley House. Le public, qui peut-être ne s'était pas aperçu de cette grave atteinte à la dignité des conseillers et des aldermen de la ville, en a été informé par leurs délibérations publiques sur cette matière d'un puissant intérêt, et des journaux ont eu le mauvais esprit de s'amuser aux dépens de ce noble trait d'un orgueil haut placé. Les résolutions du corps municipal à ce sujet sont un monument durable qui attestent pour l'instruction de nos petits neveux. Mais nous ne briserons pas sur ce chapitre sans rapporter, d'après le *Globe*, les procédés qui suivirent la séance mémorable dont nous venons de parler, tenue à Toronto le 12 août 1850:

Le Maire étant à peine au fauteuil, que M. Falderman Dempsey se lève et requiert Son Honneur d'expliquer pourquoi la Corporation, étant un corps, n'avait pas été invitée à la partie d'Elmsley-House, donnée le vendredi précédent. Le Maire, que paraît surprendre cette étrange requête, répond qu'il n'est pas plus en état de résoudre la question que ne l'est le digne alderman lui-même. Ladessus, M. Falderman Dempsey fait motion "que le Conseil se forme sur-le-champ en comité afin de prendre en considération ce que vient de communiquer le Maire?" Le maire observe "que cette motion est tout-à-fait hors d'ordre: — on lui a posé (au Maire) une question à laquelle il a déclaré n'être pas en état de répondre; ainsi, la formation d'un comité du Conseil pour délibérer sur son impuissance à répondre à une question, est chose absurde et complètement en-dehors de l'ordre." La motion de Falderman est ensuite abandonnée.

Dans la *Gazette* de Montréal, du 10 août, est inséré le paragraphe suivant:

"Une lettre parvenue hier à l'une des plus respectables maisons de cette ville, d'un quartier de Londres où l'on est bien informé, contient en postscriptum: — Nous croyons qu'il n'y a aucun doute que Lord Harris a été nommé gouverneur-général en remplacement de Lord Elgin, démissionnaire." Le *Globe* de Toronto répond à cela: "Nous sommes en pouvoir d'affirmer qu'il n'y a pas le moindre fondement à ce qui précède, soit au sujet de la retraite de Lord Elgin ou de la nomination de Lord Harris. L'information qu'a reçue d'Angleterre la Gazette, est évidemment une répétition de la rumeur transmise ici de Trinidad, par la voie des Etats-Unis, et portée au-delà de l'Atlantique par l'un des deux ou trois steamers qui l'ont traversé en dernier lieu. Il serait curieux de rechercher quelle a pu être l'origine de cette histoire."

Nous publions entre part les nouvelles d'Europe apportées par les dernières arrivages.

Nous avons reçu les discours prononcés aux derniers Exercices Littéraires du Collège de

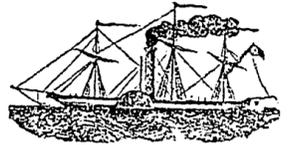
St. Hyacinthe sur l'importance des Etudes Religieuses, etc. Nous en commençons la publication vendredi.

Le rapport de Mission de M. G. Ant. Belmont, dont nous commençons la publication dans notre numéro de vendredi, et dont nous publions aujourd'hui le complément, est une copie de celui qu'a adressé ce Missionnaire à Mgr. Coan, Evêque de Dubuc où il poursuit ses travaux apostoliques.

Nous publions aujourd'hui le *Bill pour réprimer l'Intempérance*, d'après une copie authentique que nous a transmise le R. M. Chiquity.

M. Pélassier, prêtre du Séminaire de Montréal, est parti, dimanche soir, pour l'Europe. Le mauvais état de sa santé le force de repasser en France pour quelque temps. M. Charles Leclair, S. D., et un jeune M. Beaubien, fils du Dr. Beaubien, accompagnent M. Pélassier pour compléter ses études théologiques au séminaire de St. Sulpice à Paris, et l'autre, pour suivre les Cours de Philosophie au Séminaire d'Issy, près Paris.

Nouvelles d'Europe.



ARRIVEE DU TAGARA.

Le "Ningaru" est arrivé à Halifax le 14 courant, à 9h. du matin; il était parti le 3 de Liverpool, à 2h. après midi.

ANGLETERRE. — Le sujet qui occupait surtout l'esprit public, était toujours l'admission ou la non-admission du Baron Rothschild, comme membre du Parlement. Le Procureur-Général a donné avis qu'il présenterait à la Chambre les deux résolutions suivantes:

1°. Que le Baron Rothschild ne peut voter dans la Chambre, ou y siéger durant aucun débat, avant d'avoir préalablement prêté le serment d'abjuration, dans la forme voulue par la loi.

2°. Que la Chambre prendra aussitôt que possible, à la prochaine Session du Parlement, en sérieuse considération, la forme du serment d'abjuration, dans le but d'apporter quelque adoucissement en ce qui concerne les sujets de sa majesté professant la religion Juive.

L'annonce de ces résolutions a été reçue avec beaucoup d'indignation par la Chambre, et on prédit d'avance, dans les cercles politiques, que le gouvernement sera complètement défit sur ces résolutions. (Nous traiterons plus au long de cette affaire de Rothschild dans notre prochain numéro.)

Lord Brougham doit être fait Comte (Earl), avec la réversibilité de ce titre à son frère.

Le célèbre Liebig doit visiter les Etats-Unis, dans le but de donner des lectures sur la chimie.

Les rapports sur la maladie des patates en Irlande, sont très contradictoires, mais généralement favorables.

FRANCE. — Dans l'Assemblée, M. De Flaugny a adressé une interpellation au Ministre des Affaires Etrangères, au sujet de la réparation due aux marchands du Havre et de Bordeaux, en conséquence de la saisie de 15 de leurs vaisseaux par le Gouvernement des Etats-Unis, à San Francisco. Le Général Labitte a répliqué, que les droits de ces sujets Français à une satisfaction, étaient incontestables, et que le Gouvernement Français poursuivait cette affaire de façon à obtenir pleine satisfaction.

L'ambassadeur Danois a eu plusieurs longues entrevues avec le Président de la République. On dit que le Gouvernement Français est uni avec l'Angleterre et la Russie, et qu'il s'efforce, au moyen de négociations, de terminer le différend entre le Danemark et les Duchés, par un traité. Dans l'Assemblée, la masse des Modérés est fatiguée, dit-on, de la domination du Président, et l'opinion qu'à la fin de sa présidence, en 1853, il sera remplacé par le Prince de Joinville, commence à s'accréditer. Paris est rempli des cabales secrètes des partis.

Un courrier extraordinaire est arrivé d'Allemagne avec des dépêches concernant la question Danoise. Le Roi de Bavière était attendu sous peu à Paris, en route pour l'Angleterre. Il voyage incognito.

LE DANEMARK ET LES DUCHES. — Le rapport Danois de la bataille constate que 12 officiers ont été tués, 74 blessés, 104 soldats tués et 2,300 blessés.

Willson, général du Schleswig, ennuie pas ses pertes, mais il déplore qu'un grand nombre d'Officiers aient été tués et blessés. Le gouvernement du Schleswig ne se déclare pas vaincu, et les troupes se tiennent prêtes pour une nouvelle bataille.

ALLEMAGNE. — La nouvelle de la bataille des Duchés a excité fureur dans l'Allemagne Septentrionale, et dans le Hanovre, une assemblée de 4,000 personnes a été tenue pour demander au roi d'envoyer l'armée Hanovrienne au secours du Schleswig-Holstein. Plusieurs autres assemblées populaires ont été tenues, en d'autres lieux, pour le même objet.

AUTRICHE ET HONGRIE. — L'état de siège à Vienne et à Prague devait être levé le 15 d'août. On dit qu'une amnistie générale va être accordée à tous les Hongrois maintenus en prison.

je l'avais été à moi arrivée, je me remis en marche, non sans éprouver un serrement de cœur qui me faisait regretter la déplorable nécessité où sont tous ces pauvres gens d'hiver, non ainsi, d'immenses distances des églises et loin de tout secours religieux, même en tems de maladie; D'ailleurs, l'état d'incertitude de ce genre de vie est inquiétant et devient de plus en plus dangereux. La chasse du bison ne peut manquer que de devenir moins abondante, à mesure que les peuples civilisés s'avancent. On voyait, il n'y a pas très-long-tems, les belles prairies qui s'étendent depuis Galena jusqu'à Chicago, couvertes de bisons et de dindes; ils ont maintenant quitté pour toujours les bords du Mississippi. Comme la chair de la vache est préférable à celle du bœuf, et que les meilleurs robes de commerce sont les peaux de vaches, c'est toujours sur elle que le chasseur tente. Dans le cours de cet hiver, il s'est tué plus de deux milles vaches, près de Pembina; toutes ces vaches devaient avoir veau au printemps, c'est assez dire, 4000 animaux détruits.

Les chasseurs, en hivernant ainsi à la suite des bisons, ont, outre l'avantage de vivre dans l'abondance de la viande fraîche, le profit des chasses de la pelleterie. Le loup, le renard, le chien de prairie, le lièvre de prairie et le Loup-cervier, sont abondants et alléchés par les carcasses des animaux; ils se prennent facilement au piège. Le revenu des robes de lièvre devient aussi assez considérable. Quoique les pelleteries et les robes de bœuf soient à bas prix ici, un chasseur fait communément

de vingt à trente livres sterling par sa chasse d'hiver. Quelqu'un a fait jusqu'à 120 livres sterling en pelleteries.

Jusqu'à lors, un froid uign et de grosses poudrières avaient signalé chaque jour; mais pour notre retour, nous cûmes trêve de mauvais tems. La neige durcie par le vent et le froid portait les hommes comme les chiens; nos provisions étant consommées, nos voitures se trouvaient presque allégées, ce qui nous mettait dans la possibilité de nous faire traîner de tems en tems, pour reprendre haleine. De retour à la Rivière Longue, je trouvai ce camp grossi depuis mon passage, d'un grand nombre de méfis et de sauvages. J'y trouvai entre autres quelques-uns de mes chers néophytes de mon ancienne mission de St. Paul, Rivière Assinibwan, possessions Britanniques, lesquels se présentèrent à moi confus, mais confiants et déclarèrent que, depuis que les événements m'avaient enlevé de au milieu d'eux, aucun prêtre ne s'était occupé d'eux; que voyant cela, ils s'étaient laissés aller au désespoir et s'étaient de nouveau enfoncés dans les déserts, pour y vivre comme avant, espérant néanmoins de me rencontrer dans quelques-uns de mes courses. Plusieurs de ces chers Sauvages avaient été si fidèles à leurs engagements, et aux principes de leur foi, que malgré ce laps de tems (2 ans), ils eurent le bonheur d'être admis à la Table-Sainte.

Vous dire combien j'étais heureux de les revoir, d'apprendre d'eux-mêmes, avec cette naïveté qui leur est propre, leurs aventures,

les dangers qu'ils avaient courus pour leur foi parmi les infidèles, et leur fermeté inébranlable, c'est plus que je ne pourrais faire. Plus d'une fois j'ai admiré, avec consolation, les heureux effets de la grâce et la fermeté merveilleuse de nos néophytes, en différentes missions. Personne n'ignore l'impérieuse inclination des Sauvages vers le vice de l'ivrognerie; la compagnie de la Baie-d'Hudson qui sait et tire parti, leur fournit des occasions fréquentes. J'ai vu un néophyte refuser d'aller recevoir le payement d'une dette, pour ne pas s'exposer à la tentation; car il savait qu'il y trouverait du rum!

Le flambeau de la Foi, qui semble s'être éteint dans des pays où il brilla jadis avec tant d'éclat, va répandre sa bénigne lumière sur ce vaste territoire. Satan, depuis longtemps paisible possesseur de tant de pauvres peuples qui dominaient dans les ténèbres de l'ignorance et de l'idolâtrie, va fuir malgré lui, repoussé par la vertu des suffrages et des secours des âmes pieuses associées à l'œuvre de la Propagation de la Foi. Votre sollicitude, Monseigneur, va se sentir soulagée par la conversion de ces peuples. En ce moment, plus de 60 catholiques aident, sans compter les enfants des méfis, se font instruire ici. Aussitôt que nous en aurons les moyens, la tribu des Assinibwans se joindra à eux. Les Mandales nous attendent avec impatience. Tout ceci sans doute, vous réjouit, et vous pousse dans une autre sollicitude, celle de trouver des moyens pour faire face à tous ces besoins. J'ai eu quelques secours de nos amis du Cana-

da, Votre Grandeur en recevra, j'espère, de ses nombreux amis d'Europe.

Nous arrivâmes à Pembina pour l'ouverture de la Neuvaine de St. François Xavier, qui se fait ici au commencement du carême; mais j'entendais les confessions de plus de 300 personnes; administré le sacrement de la Ste. Eucharistie à 105; béni un mariage et baptisé 9 enfants. La vue de notre petite chapelle me réjouit; c'est le sentiment qu'on éprouve ordinairement après ces longs voyages dans le désert; quoique décente, vu notre pauvreté, il s'en fait de beaucoup qu'elle soit assez grande. Nous assemblâmes des matériaux, en attendant des secours. Il en faudra une au pied de la montagne de Pembina, et je ne sais comment on s'y prendra pour tous ces ouvrages. Je tâcherai de collecter des secours parmi les méfis, mais ils sont si pauvres, généralement, qu'il n'y a que peu à attendre de leur bourse.

Votre Grandeur vaudra bien faire connaître nos besoins au Conseil de la Prop. d. la Foi de Paris et de Lyon; car c'est toujours la France, malgré ses malheurs, qui est l'espoir et le soutien de la Foi jusqu'au bout du monde.

Je regrette, Monseigneur, que par manque de tems, par incapacité, je me voie forcé de vous adresser ce rapport avec les imperfections qu'il contient; je m'en repasse sur votre indulgence, et j'espère que vous voudrez bien accepter et les sentiments d'affection et de respect avec lesquels j'ai l'honneur de me soumettre, De votre Grandeur, le très humble et dévoué serviteur, G. A. BELCOUR, Prc.